



Régie des

Rentes du Québec

La Rente d'invalidité

La rente d'invalidité peut être versée aux personnes âgées entre 18 et 65 ans, ne recevant pas de rente de retraite et qui répondent aux conditions d'admissibilité.

Conditions d'admissibilité

- ⊕ Avoir suffisamment cotisé au régime :
Au moins 2 des 3 dernières années ou 5 des 10 dernières années ou la moitié des années (min de 2 ans) où vous pouviez cotiser.
- ⊕ Être déclaré invalide par la Régie :
Moins de 60 ans, si vous pouvez plus exercer de façon régulière aucune activité vraiment rémunératrice ou si votre incapacité doit durer indéfiniment.

Pour les 60 à 65 ans, si vous ne pouvez plus occuper de façon régulière l'emploi que vous occupiez au moment où vous avez cessé de travailler en raison de votre invalidité.

Montant de la rente

Le montant comporte 2 parties :

- une, uniforme pour tous
- l'autre, une somme qui varie selon la rémunération.

La rente n'est payée qu'à partir du 4^e mois suivant la date où vous avez été reconnu invalide par la RRQ et le montant peut-être rétroactif jusqu'à une période maximale de 12 mois.

La RRQ s'engage à répondre à votre demande dans un délai maximum de 150 jours mais le délai habituel est de 75 jours.

Arrêt des versements

La rente cesse d'être versée si vous n'êtes plus invalide et vous avez la responsabilité d'en aviser la RRQ. Les sommes versées auxquelles vous n'avez pas droit devront être remboursées.

Quand vous aurez 65 ans la rente d'invalidité sera automatiquement remplacée par la rente de retraite.

Une rente ne peut être versée si...

- ⊕ Vous recevez pendant plus de 15 jours dans un même mois une indemnité de remplacement de revenu non réduite de la CSST.
- ⊕ Vous recevez une indemnité de remplacement du revenu de la SAAQ qui est supérieure à la rente d'invalidité à laquelle vous avez droit avec la RRQ.

La rente d'enfant de personne invalide

Si vous recevez une rente d'invalidité de la RRQ, vos enfants ont aussi droit à une rente jusqu'à l'âge de 18 ans.



Pour communiquer avec la RRQ

Québec : (418) 643-5185

Ailleurs : 1-800-463-5185 (sans frais)

Bureau de Ste-Foy :

Place de la cité

2600, boul. Laurier, Entrée 6, bur. 245

Sainte-Foy (Québec)

G1W 4W1



www.rrq.gouv.qc.ca